

Madame, Monsieur,

L'arrêt préfectoral du 19 juin 1994 donne accès à la plage du Beg Rohu. Pourquoi revenir sur cet arrêt ?

Je souhaite donc que cette servitude soit toujours en vigueur et je m'oppose à sa suppression. Ma famille pratique ce passage le long de l'ENVS depuis son ouverture. Nous en sommes très satisfaits. Ainsi mes jeunes vont se baigner en toute sécurité. Merci de tenir compte de mon avis.